

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SELAINCOURT

SEANCE DU VENDREDI 07 AVRIL 2017 A 20H30

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans les locaux de la mairie, sous la présidence de M. Francis VALLANCE, Maire.

Etaient présents : Mmes. Et MM. Christophe ADAM, Nathalie BENOIST, Denis LEMARQUIS, Nicolas REGNIER (arrivé à 22h15), Fabienne THIEBERT, Françoise VALLANCE.

Absents excusés : Michel BUZZI donne procuration à Nathalie BENOIST, Cyril BUCHWEILLER donne procuration à Francis VALLANCE, José JACQUOT

Absent non excusé :

Le Conseil Municipal décide de nommer pour secrétaire de séance : Nathalie BENOIST.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2017 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

**Dossier n°1 : Délibération n°12/17 : Finances locales / Vote des taxes locales 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636B sexies,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation, taxes foncière sur les propriétés bâties et non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE :

- De fixer de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2017 :
  - Taxe d'habitation : 3,98 %
  - Taxe foncières bâti : 5,11 %
  - Taxes foncières non-bâtie : 14,31 %
- De charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

Adopté par 8 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention(s) »

**Dossier n°2 : Délibération n°13/17 : Finances locales /Vote du compte administratif 2016**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Nathalie BENOIST conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention adopte le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

| Section fonctionnement |              | Section investissement |             |
|------------------------|--------------|------------------------|-------------|
| Dépenses               | 140 169,79 € | Dépenses               | 33 078,24 € |

|              |              |              |              |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Recettes     | 122 879,95 € | Recettes     | 23 086,62 €  |
| Reports 2015 | 112 226,79 € | Reports 2015 | 304 892,31 € |

| RESTES A REALISER REPORTE EN 2017 |     |                        |           |
|-----------------------------------|-----|------------------------|-----------|
| Section fonctionnement            |     | Section investissement |           |
| Dépenses                          | 0 € | Dépenses               | 187 000 € |
| Recettes                          | 0 € | Recettes               | 0,00 €    |

### **Dossier n°3 : Délibération n°14/17 : Finances locales / Vote du compte de gestion 2016**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à 8 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

### **Dossier n°4 : Délibération n°15/17 : Finances locales / Vote du budget primitif 2017**

Monsieur le Maire expose le contenu du budget

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit

| Section fonctionnement |              | Section investissement |              |
|------------------------|--------------|------------------------|--------------|
| Dépenses               | 171 750,44 € | Dépenses               | 342 223,61 € |
| Recettes               | 203 238,04 € | Recettes               | 342 223,61 € |

#### **Dossier n°5 : Délibération n°16/17 : Finances locales / Subventions aux associations 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » de la participation des citoyens à la vie de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de verser aux associations pour l'exercice 2017 les subventions telles que figurant ci-dessous :

- Foyer rural de Selaincourt : 650.00 €
- Bibliothèque de Selaincourt : 650.00 €

#### **Dossier n°6 : Affaires forestières**

Denis LEMARQUIS a rencontré le garde ONF concernant le programme d'actions pour 2017.

Il a été décidé d'effectuer les travaux sylvicoles n°2 report 2016 : Ouverture cloisonnement parcelle 28 pour un montant d'environ 3 000 € HT.

Un devis va être présenté.

#### **Dossier n°7 : Délibération n°17/17 : Eclairage public rue du Bois**

Lors de la séance du 22 juillet 2016, il a été décidé de mettre l'éclairage public de la rue du Bois en location à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Cependant, il serait plus judicieux d'acquérir les poteaux au lieu de les louer afin de soulager le budget de fonctionnement.

Le montant est de 29 640 € HT pour 15 luminaires.

La délibération n°23/16 devient caduque.

Adopté à 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

#### **Dossier n°8 : Institutions et vie politique / Tour de garde élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017**

Le tour de garde pour les élections présidentielles du 23 avril 2017 se déroulera comme suit :

|               |                  |                    |
|---------------|------------------|--------------------|
| 8H00 à 10H15  | LEMARQUIS Denis  | ADAM Christophe    |
| 10H15 à 12H30 | VALLANCE Francis | VALLANCE Françoise |
| 12H30 à 14H45 | BENOIST Nathalie | THIEBERT Fabienne  |
| 14H45 à 17H00 | JACQUOT José     | BUCHWEILLER Cyril  |
| 17H00 à 19H00 | REGNIER Nicolas  | BUZZI Michel       |

Le tour de garde pour les élections présidentielles du 7 mai 2017 se déroulera comme suit :

|               |                  |                   |
|---------------|------------------|-------------------|
| 8H00 à 10H15  | LEMARQUIS Denis  | ADAM Christophe   |
| 10H15 à 12H30 | VALLANCE Francis | GAULARD Géraldine |
| 12H30 à 14H45 | BENOIST Nathalie | THIEBERT Fabienne |
| 14H45 à 17H00 | JACQUOT José     | BUCHWEILLER Cyril |
| 17H00 à 19H00 | REGNIER Nicolas  | BUZZI Michel      |

|  |
|--|
| <b>Dossier n°9 : Institutions et vie politique / Tour de garde élections législatives des 11 et 18 juin 2017</b> |
|--|

Le tour de garde pour les élections régionales du 11 juin 2017 se déroulera comme suit :

|             |                  |                    |
|-------------|------------------|--------------------|
| 8 H à 10 H  | LEMARQUIS Denis  | VALLANCE Françoise |
| 10 H à 12 H | VALLANCE Francis | ADAM Christophe    |
| 12 H à 14 H | BENOIST Nathalie | BUZZI Michel       |
| 14 H à 16 H | JACQUOT José     | BUCHWEILLER Cyril  |
| 16 H à 18 H | REGNIER Nicolas  | THIEBERT Fabienne  |

Le tour de garde pour les élections régionales du 18 juin 2017 se déroulera comme suit :

|             |                  |                    |
|-------------|------------------|--------------------|
| 8 H à 10 H  | LEMARQUIS Denis  | ADAM Christophe    |
| 10 H à 12 H | VALLANCE Francis | VALLANCE Françoise |
| 12 H à 14 H | BENOIST Nathalie | BUZZI Michel       |
| 14 H à 16 H | JACQUOT José     | BUCHWEILLER Cyril  |
| 16 H à 18 H | REGNIER Nicolas  | THIEBERT Fabienne  |

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire décide de clore la séance à 23h30